



# Fiche de données de sécurité

Conforme à 1907/2006 ANNEXE II 2015/830 et 1272/2008  
(Toutes les références aux règlements et directives communautaires sont abrégées avec le terme numérique seulement)

Date de compilation 2018-10-17

Date de mise à jour 2017-11-29

Numéro de version 2.0



## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Tork Apple Air Freshener Tabs
	Tork Pastilles Désodorisantes Pomme
Numéro d'article	236016

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Pour un usage professionnel Assainisseur d'air
Utilisations déconseillées	Aucune indication

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise	Essity Hygiene and Health AB (previously SCA Hygiene Products AB) SE-40503 Göteborg Suède
Téléphone	+46 (0)31 746 00 00 +33 1 85 07 92 00
E-mail	info@essity.com
Site Web	www.essity.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers: +33 2 41 35 33 30.

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Après évaluation, ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon 1272/2008

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger	Non applicable
Mention d'avertissement	Non applicable
Mention de danger	Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substances qui sont jugées PBT ou vPvB

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Notez que le tableau indique les dangers connus pour la forme pure des ingrédients. Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, cf Article 16d.

Composant	Classification	Concentration
<b>2,6-DIMÉTYL-7-OKTEN-2-OL</b>		
N° CAS: 18479-58-8 N° CE: 242-362-4 REACH: 01-2119457274-37-XXXX	Skin Irrit 2, Eye Irrit 2; H315, H319	<5 %
<b>TÉTRAHYDRO-2-ISOBUTYL-4-MÉTHYLPYRANNE-4-OL, MÉLANGE D'ISOMÈRES (CIS ET TRANS)</b>		
N° CAS: 63500-71-0 N° CE: 405-040-6 Index n°: 603-101-00-3	Eye Irrit 2; H319	<5 %

Les explications de la classification et de l'étiquetage des ingrédients sont données dans la section 16e. Les abréviations officielles sont écrites en caractères normaux. Les spécifications et/ou compléments utilisés dans le calcul des risques du mélange sont indiqués en italique, voir section 16b.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Général

À la moindre suspicion de symptômes persistants, contactez le médecin.

#### En respirant

Air frais et repos. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### En contact avec les yeux

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes avec de l'eau tiède. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

#### En contact avec la peau

Lavez la peau avec du savon et de l'eau.

#### En cas de consommation

Rincer le nez, la bouche et la gorge avec de l'eau.

Ne provoquez pas le vomissement.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information importante disponible.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Agents d'extinction recommandés

Poudre chimique ou eau pulvérisée.

#### Agents d'extinction non recommandés

Ne doit pas être éteint avec eau à grande pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Brûle en dévéloppant une fumée contenant des gaz nuisibles pour la santé (koloxyde et koldioxyde).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection doivent être prises concernant les autres matériaux sur l'endroit de l'incendie.

En cas d'incendie utilisez une masque contenant de l'air pur.

Porter un vêtement de protection complet.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucun équipement spécial n'est jugé nécessaire.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Aucune mesure particulière nécessaire en utilisation normale.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Collectez.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Consulter la section 8 pour la protection individuelle. Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter les flammes nues, les objets chauds, les étincelles et autres sources d'ignition.

Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conservez-le dans un espace bien ventilé.

Toujours utiliser des paquets scellés et clairement étiquetés.

À conserver dans un endroit frais et sec.

Température de stockage : 0 - 20 ° C.

Éviter les flammes nues, les objets chauds, les étincelles et autres sources d'ignition.

### **7.3. Utilisations finales particulières**

Voir utilisations identifiées de la Section 1.2.

## **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **8.1.1 Valeurs limites nationales**

Tous les ingrédients (voir section 3) manquent de valeur limite hygiénique.

#### **DNEL**

Aucune donnée disponible.

#### **PNEC**

Aucune donnée disponible.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Aucune mesure particulière nécessaire lors de conditions normales d'utilisation et de manipulation.

Se laver soigneusement les mains après toute manipulation et avant de manger ou de fumer.

#### **8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Doit être manipulé dans un local bien ventilé.

#### **Protection des yeux/du visage**

Une protection des yeux n'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

#### **Protection de la peau**

Des gants de protection ne sont normalement pas nécessaires.

#### **Protection respiratoire**

Une protection respiratoire n'est normalement pas requise.

#### **8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Limitation d'exposition à l'environnement voir section 12.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: Comprimés. Couleur: grönt.
b) odeur	pomme
c) Seuil olfactif	Non spécifié
d) pH	Non spécifié
e) Point de fusion/point de congélation	Non spécifié
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non spécifié
g) Point d'éclair	Non spécifié
h) Taux d'évaporation	Non spécifié
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non spécifié
k) Pression de vapeur	Non spécifié
l) Densité de vapeur	Non spécifié
m) Densité relative	Non spécifié
n) Solubilité	Non spécifié
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Non spécifié
q) Température de décomposition	Non spécifié
r) Viscosité	Non spécifié
s) Propriétés explosives	Non applicable
t) Propriétés comburantes	Non applicable

### 9.2. Autres informations

Information non disponible

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Le produit ne contient aucune substance qui peut provoquer des réactions dangereuses lors d'une manipulation et des conditions d'utilisation normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles et les flammes.

### 10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune dans des conditions normales.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune indication.

#### Toxicité aiguë

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### 2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL

LD50 Rat 24h: 3600 mg/kg Oralement

#### TÉTRAHYDRO-2-ISOBUTYL-4-MÉTHYL PYRANNE-4-OL, MÉLANGE D'ISOMÈRES (CIS ET TRANS)

LD50 Rat 24h: > 5000 mg/kg Oralement

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### **Danger par aspiration**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### **12.1. Toxicité**

Aucun dommage écologique n'est connu ou prévisible dans le cas d'une utilisation normale.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Données sur la persistance et la dégradabilité non disponibles.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Données sur la bioaccumulation non disponibles.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Données sur la mobilité dans la nature non disponibles.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient pas de substances qui sont jugées PBT ou vPvB.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucun effet ou danger connu.

### **SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Manipulation des déchets pour le produit**

Le produit n'est pas classifié comme un déchet dangereux.

Les emballages vides et rincés sont retournés pour recyclage lorsque cela est possible.

Respecter les réglementations locales.

Empêcher le déversement dans les égouts.

Cf. aussi les réglementations nationales sur les déchets.

### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Sauf indication contraire, l'information s'applique à tous les modes de transport en vertu du Règlement type de l'ONU, à savoir, ADR (route), RID (rail), ADN (voies de navigation intérieures), IMDG (transport maritime), l'OACI (IATA) (transport aérien).

#### **14.1. Numéro ONU**

Ne pas de marchandises dangereuses

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

## **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

## **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

## **14.8 Autres informations de transport**

Non applicable

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune indication.

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Evaluation et rapport de sûreté des produits chimiques conforme à 1907/2006 Annexe I n'a pas été réalisé.

# **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

## **16a. Notamment dans le cas d'une fiche révisée de données de sécurité, où des modifications ont été apportées à la version précédente de la fiche**

Révision de ce document

Versions antérieures

2017-11-29 Modifications dans la section 9.

## **16b. Notamment dans la signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Les textes complets pour la classe de danger et le code de catégorie sont mentionnés dans l'article 3**

Skin Irrit 2 Irritant pour la peau (Catégorie 2)

Eye Irrit 2 Irritant pour les yeux (Catégorie 2)

### **Explication des abréviations de l'article 14**

ADR Accord européen pour le transport routier international des marchandises dangereuses.

RID Règlementations concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG Le code IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code)

ICAO Organisation de l'aviation civile internationale, OACI (International Civil Aviation Organization ICAO, 999 University Street, Montreal, Quebec H3C 5H7, Canada)

IATA Association internationale du transport aérien

## 16c. Notamment dans les principales références bibliographiques et sources de données

### Sources des données

Les données primaires pour le calcul des risques a été de préférence extrait de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I , mise à jour 2018-10-17.

Lorsque de telles données faisaient défaut, une documentation de seconde main sur laquelle cette classification officielle est basée a été utilisée, par exemple, IUCLID (International Uniform Chemical Information Database). En troisième main, l'information provenant de fournisseurs chimiques de réputation internationale a été utilisée, et en quatrième main d'autres informations disponibles, par exemple les fiches de données de sécurité provenant d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'associations à but non lucratif, la fiabilité de la source ayant été jugée par un expert. Si, malgré cela, aucune information fiable n'a été trouvée, les risques sont évalués en fonction de l'opinion d'experts sur la base des propriétés connues de substances similaires et conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.

### Les textes complets des règlements sont mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité

1907/2006 RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

2015/830 RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

1272/2008 RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

1907/2006 RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

## 16d. Notamment dans les méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées 1272/2008 Article 9 pour les besoins de la classification

Le calcul des risques de ce mélange a été réalisé sous forme d'évaluation par l'application d'une détermination par valeur probante confiée au jugement d'un expert, conformément à 1272/2008 Annexe I , en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers présentés par le mélange, et conformément à 1907/2006 Annexe XI .

## 16e. Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence pertinents

### Texte complet pour l'indication des risques, mentionné dans la section 3

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

## 16f. Destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement

### Avertissement pour une utilisation incorrecte

Autant que nous sachions ce produit ne peut pas provoquer de graves lésions pour l'être humain ou pour l'environnement cependant le fabricant, le distributeur ou le fournisseur ne peuvent pas être responsables de l'utiliser autrement que conformément au mode d'emploi.

## Autres informations pertinentes

Non spécifié

## Informations sur ce document



Cette fiche de données de sécurité a été préparée et vérifiée par KemRisk®, KemRisk Sweden AB, Platensgatan 8, SE-582 20 Linköping, Suède, [www.kemrisk.se](http://www.kemrisk.se)